

FICHE DE SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Sites Natura 2000 Iles Houat-Hoedic

ZPS FR 5312011 et ZSC FR 5300033

Terrains du Conservatoire du Littoral

Treac'h er Goured, Île aux Chevaux - Houat
Dunes et marais du Fort - Hoedic



 <p>UNION EUROPÉENNE UNANIEZH EUROPA</p> <p>L'Europe s'engage en Bretagne</p>	 <p>NATURA 2000</p> <p>Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BRETAGNE</p>
 <p>MAIRIE 56170 - Ile de Houat</p> <p>mairie-houat@wanadoo.fr +33 2 97 30 66 04</p>	 <p>CONTRE LE VENTS ET LES MARS ÎLE-D'HOEDIC</p>	 <p>OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ</p>
 <p>Conservatoire du littoral</p>		 <p>marha marine habitats</p>

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour **objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire européen**. Il vise à assurer un **état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces**. L'ambition de Natura 2000 est de **concilier les activités humaines et la conservation de la biodiversité dans une logique de développement durable**.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 74/409/CEE du 2 avril 1979 codifiée par la directive 2009/147/CE, concernant la conservation des oiseaux sauvages dite directive Oiseaux, et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite directive Habitats. **Ces deux directives listent des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**.

Ainsi, chaque pays est doté d'un réseau de sites en accord avec la richesse écologique de son territoire. Les « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) sont les sites désignés au titre de la directive Oiseaux, et les « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) ceux visés par la directive Habitats.

Le document d'objectifs, le comité de pilotage et la structure porteuse

La France a choisi la voie de la concertation pour appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats. Ainsi, **pour chaque site Natura 2000, un document de gestion appelé document d'objectifs (DOCOB) est issu d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux**. Un **comité de pilotage (COPIL)**, désigné par arrêté préfectoral, constitue l'organe central de concertation, de débat et de validation de la démarche Natura 2000. Il est constitué de représentants des différents acteurs concernés par le site.

Le **DOCOB est élaboré par une structure porteuse**. Ce document présente un diagnostic socio-économique du site et dresse un état des lieux du patrimoine naturel par un inventaire précis et une cartographie visant principalement les habitats et les espèces des directives Habitats et Oiseaux. Il définit des enjeux et des objectifs de gestion, ainsi que des moyens concrets à mettre en œuvre pour

maintenir ou rétablir les habitats naturels ou d'espèces dans un état de conservation favorable.

Approuvé par arrêté inter préfectoral du préfet de département et du préfet maritime, le DOCOB constitue le document de référence pour la réalisation des mesures nécessaires à la conservation et à la gestion du site, à l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces qu'il abrite, ainsi qu'à l'évaluation d'incidence d'éventuels projets d'aménagement.

Les outils du document d'objectifs

Pour mettre en œuvre le programme d'action prévu par le DOCOB, il existe en particulier trois outils contractuels liés à Natura 2000.

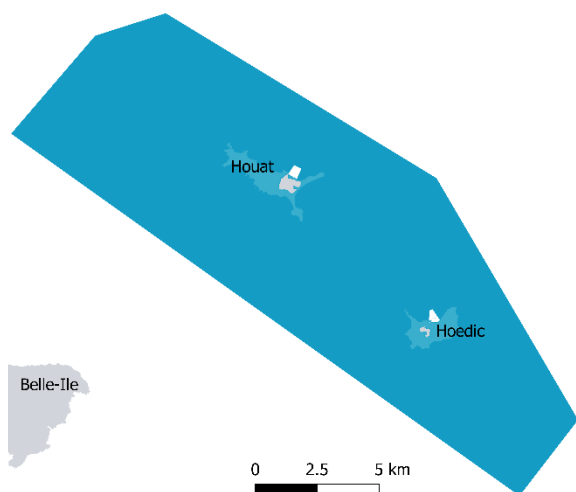
Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. Elles sont élaborées localement en cohérence avec les enjeux du site Natura 2000 et les objectifs du DOCOB. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques.

Les contrats Natura 2000 peuvent être établis avec les propriétaires et ayants droit de parcelles non agricoles appartenant au site Natura 2000. Ils permettent la réalisation de travaux d'entretien et de restauration des milieux naturels financés par l'Etat et l'Europe. Le signataire bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti et de l'accès préférentiel à certaines aides publiques.

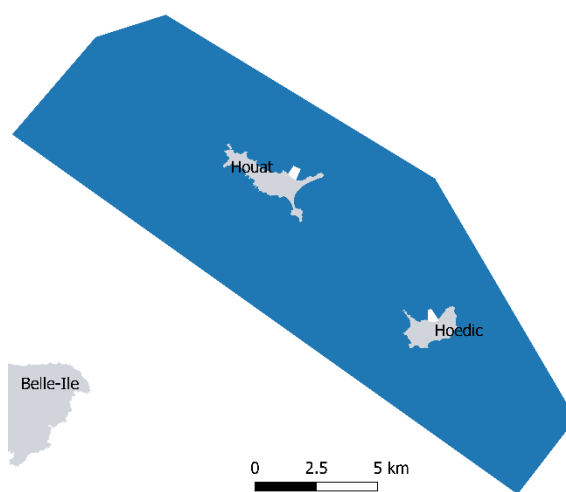
La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion libre et volontaire aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB. Le signataire s'engage à développer ou poursuivre une gestion durable des terrains. Les engagements renvoient également à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. En contrepartie, le signataire bénéficie également de certains avantages fiscaux (ex : l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti) ainsi que d'une garantie de gestion durable de ses terrains.

Les sites Natura 2000 de l'archipel de Houat-Hoedic

Majoritairement marins, ils sont situés dans le département du Morbihan (Région Bretagne, région biogéographique Atlantique). Ils englobent les îles de Houat et Hoedic et leurs îlots.



Statut : Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE (DHFF)
Code : FR 5300033
Date d'arrêté : 14-11-2016
Superficie : 17 770 ha
Superficie marine : 97%



Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS), désignée au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE (DO)
Code : FR 5312011
Date d'arrêté : 10-12-2019
Superficie : 17 322 ha
Superficie marine : 99%

Les terrains du Conservatoire du littoral

Afin d'assurer la cohérence et la mutualisation de la gestion des aires naturelles protégées de l'archipel, le document d'objectifs « Iles Houat-Hoedic » inclue le plan de gestion des parcelles du Conservatoire du littoral : Treac'h er Goured, Île aux Chevaux à Houat et Dunes et marais du Fort d'Hoedic.



Président du comité de pilotage : Jean-Luc CHIFFOLEAU, Maire d'Hoedic

Maître d'ouvrage du document d'objectifs : État – Préfecture du Morbihan – Préfecture Maritime de l'Atlantique

Structures porteuses : Office français de la biodiversité en mer / Mairie de Houat à terre

Date de validation par le comité de pilotage : 17 janvier 2023

Le patrimoine naturel des sites

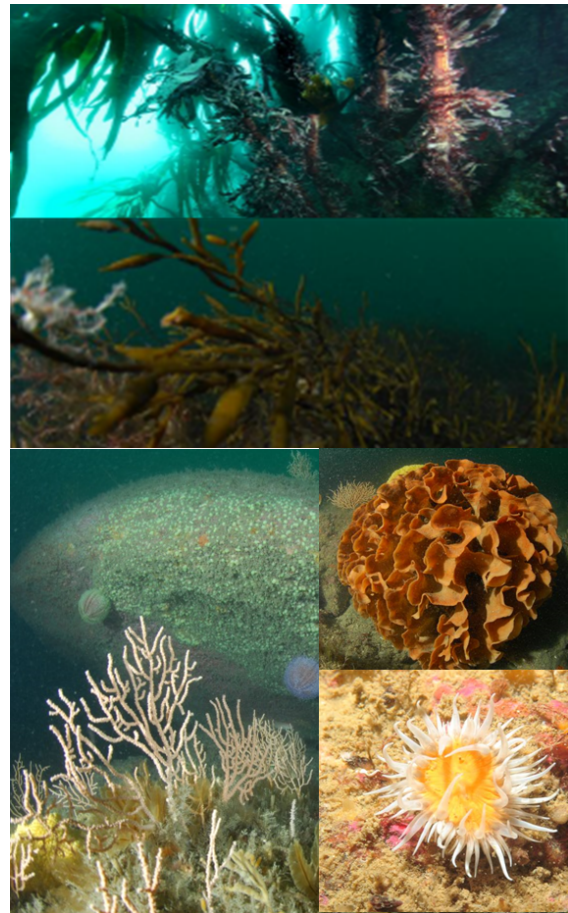
Entre baie protégée du Mor Braz et zone océanique large au sud, les eaux de l'archipel de Houat-Hoedic accueillent toute l'année de nombreuses espèces d'oiseaux marins en halte migratoire ou en hivernage, comme le Puffin des Baléares, oiseau marin en danger critique d'extinction qui vient parfois passer l'été en nombre après sa reproduction dans l'archipel des Baléares, le rare Plongeon imbrin dont près de la moitié des effectifs hivernants français fréquente le site Natura 2000, ou encore le Guillemot de Troïl et le Pingouin torda, excellents plongeurs pouvant capturer des poissons jusqu'à plus de 50 mètres de profondeur ! Plusieurs espèces viennent également se reproduire sur les îles et les îlots de l'archipel. On y trouve notamment l'une des dernières grandes colonies françaises de Goéland argenté en milieu naturel et l'une des plus importantes colonies de Cormoran huppé. Il s'agit également d'un site de repli pour l'Huîtrier-Pie, parfois surnommé Pie de mer, nicheur rare en France et extrêmement sensible au dérangement.

Le site est également fréquenté régulièrement par le Grand dauphin, le Marsouin commun, le Dauphin commun et le Phoque gris qui viennent s'y alimenter.



Les fonds marins de l'archipel de Houat et Hoedic offrent des habitats remarquables. Le banc de sable de Houat est ainsi parfois constitué de maërl, une algue calcaire de couleur rose, souvent comparée aux récifs coralliens des mers chaudes, car on peut y dénombrer couramment plus de 300 espèces différentes par mètre carré ! Les parties immergées des plages abritées des îles de Houat et Hoedic sont favorables au développement des herbiers de zostères, les seules plantes à fleurs marines présentes en Atlantique. Celles-ci forment de véritables prairies sous-marines où de nombreuses espèces trouvent refuge, nourriture et viennent se reproduire. Les fonds rocheux de l'archipel sont connus pour leurs champs de laminaires. Ces grandes algues brunes abritent une riche biodiversité camouflée par la densité des algues et appréciée par les phoques et les dauphins qui viennent y chasser. Aussi, sur la roche escarpée exposée aux vagues et aux courants, d'insoupçonnés joyaux sous-marins sont découverts par les plongeurs. Parmi eux de nombreux animaux fixés aux roches : la

gorgone, la rose de mer, une grande variété d'éponges, des tapis d'anémone bijoux et plus rarement les doigts de Neptune ou la plume d'or. Les étoiles de mer, l'oursin, l'étrille et le tourteau y vivent et s'y déplacent.



A terre, les îles de Houat et d'Hoedic abritent une diversité d'habitats naturels hébergeant une flore variée, et pour certaines à influence méditerranéenne, comprenant : des étangs doux à saumâtres, des roselières, des plages de sables, des dunes mobiles et fixées, des prairies dunaires, des cordons de galets, des falaises et pelouses maritimes, des fourrés à Ajoncs et prunelliers, des prairies humides etc. Certains de ces habitats naturels sont remarquables et rares à l'échelle européenne : végétations des hauts de plages, dunes fixées, végétations de falaises dites de fissures de rochers, pelouses aérohalines de haut de falaises, suintements d'eau douce à Oseille des rochers, pelouses mésohygrophiles à Isoètes et Ophioglosses ou encore des prairies subhalophiles dont la composition floristique particulière n'est connue actuellement que sur l'île d'Hoedic. Ces habitats accueillent des plantes sauvages à fort enjeux comme l'Omphalode du littoral, l'Oseille des rochers ou encore le Trichomanès élégant, espèces menacées sur d'autres territoires. Elles accueillent aussi des populations d'animaux à fort intérêt patrimonial comme le Gravelot à collier interrompu qui niche en haut des plages sur les deux îles, le Traquet motteux, espèce de plus en plus rare, qui utilise les dunes fixées pour nicher. Les domaines terrestres des deux îles sont

situés sur un axe migratoire majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux et plusieurs espèces de chauve-souris. La diversité et la qualité des habitats naturels est importante pour ces populations migratrices. L'histoire agricole des deux îles a aussi permis à de nombreuses populations de pollinisateurs sauvages de se maintenir sur l'archipel : plus de 80 espèces d'abeilles sauvages y ont été recensées dont une dizaine très rare à l'échelle européenne. D'autres espèces d'invertébrés comme l'Erèse coccinelle, la Grande nébrie, ou encore le Dorcadion fuligineux ne sont maintenant presque connus en Bretagne que sur ces territoires. L'île d'Hoedic quant à elle, abrite une population de Musaraigne des jardins, un micromammifère devenu très rare en France.



Omphalode du littoral



Bourdon des



Andrena ovulata



Végétation aquatique des plans d'eau



Dunes grises



Grande



Oseille des rochers



Trichomanes élégant



Laises de mer



Gravelot à collier interrompu



Prés-salés méditerranéens

La priorisation des enjeux relatifs aux habitats, à la flore, aux oiseaux et mammifères marins permet de déterminer la responsabilité de ces sites pour la conservation de chaque habitat et espèce par rapport aux autres sites Natura 2000. C'est un outil d'aide à la décision pour construire une stratégie de gestion adaptée.

Tableau 1: Responsabilité du site « Iles de Houat-Hoedic » pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (niveaux d'enjeu)

Habitats marins Natura 2000		Surface (ha)	Fonctionnalités	Particularité du site	Responsabilité du site pour la conservation	Etat de conservation au sein du site (donnée issue du Formulaire Standard de Données)
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Herbiers à <i>Zostera marina</i> *	13	Reproduction, nurricerie, refuge alimentation (ex. rougets, plies, seiches)	Présence importante de maërl vivant dans les herbiers de Er Hastellic et Portz Navallo	MOYENNE	<p>Bon état</p> <p>Certains herbiers semblent en régression d'autres en progression</p> <p>Les bancs de maërl semblent en régression</p>
	Sables moyens dunaires	3311			FAIBLE	
	Sables grossiers et graviers	3893		Sédiments dominés par les algues rouges (43 ha) au niveau de la chaussée de l'île aux chevaux et à l'Ouest de Er Yoch'	MOYENNE	
	Bancs de maërl*	1113	Nourricerie (ex. coquille Saint-Jacques, palourdes, rouget...)		FORTE	
	Sables mal triés*	998	Nourricerie (ex. plie, sole)	Bancs d'Ophiures à <i>Ophiocomina nigra</i> et à <i>Ophiotrix fragilis</i>	MOYENNE	
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Estrans de sable fin	17			FAIBLE	Bon état
1160 Grandes criques et baies peu profondes	Vasières infralittorales*	1502	Nourriceries (ex. sole et crustacés)	Totalité fonds à <i>Ampelisca</i>	MOYENNE	Bon état
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux	424		Totalité bancs d'anémones (<i>Anemonia viridis</i>)	MOYENNE	
1170 Récifs	La roche médiolittorale abritée/exposée	129	Nourricerie, refuge (ex. crabes et poissons à marée haute, oiseaux à marée basse)	Bancs de pouces-pied* falaises exposées	FORTE / MOYENNE	Bon état
	La roche infralittorale	3094	Laminaires* espèces ingénieurs		FORTE	
	Roches à gorgones et roses de mer*	2224		Très riche en faune dressée dont espèces rares remarquables en limite de répartition (ex. <i>Gymnangium montagui</i>)	FORTE	

* Habitat reconnu comme un enjeu fort pour le secteur « Belle-Ile Quiberon Le Croisic » dans le Document Stratégique de Façade NAMO

Habitats terrestres Natura 2000	Surface (ha)	Fonctionnalités	Particularité du site	Responsabilité du site pour la conservation	Etat de conservation au sein du site (donnée issue du Formulaire Standard de Données)
2130 Dunes grises*	124,93	Présence de nombreuses espèces végétales et animales protégées	L'Omphalode du littoral peut y être très abondant	FORTE	Bon état
2110 Dunes mobiles embryonnaires	3,24	Première ceinture végétale nécessaire au maintien de la dynamique dunaire A Hoedic : abrite une station de <i>Otanthus maritimus</i> , espèce protégée A Houat : abrite l' <i>Eryngium maritimum</i> , abondant à la pointe du Tal		FORTE	Bon état
2120 Dunes blanches	3,01	Présence d'espèces végétales et animales protégées. Habitat de nidification du Gravelot à collier interrompu		FORTE	Bon état
1220 Végétation vivace des rivages de galets	1,94	Présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial dont l'Oseille des rochers		FORTE	Excellent état
1210 Végétation annuelle des laissés de mer	0,52	Nourrissage pour de nombreuses espèces d'oiseaux, habitat pour les arthropodes	Habitat de la Grande nébrie à Hoedic, espèce que l'on ne trouve plus, sur la façade atlantique, que sur quelques îles	FORTE	Excellent état
1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques	32,18	Pelouses littorales sèches : présente une association végétale rare Pelouses hygrophiles de bas de falaises : habitat de l'Oseille des rochers Pelouses méso-hygrophiles : abritent l' <i>Isoetes histrix</i> , protégée au niveau national et l'Ophioglosse du Portugal, inscrit sur la liste rouge du Massif armoricain		FORTE	Bon état
1410 Prés-salés méditerranéens	1,61	Présence d'espèces végétales peu communes sur les îles du Mor Braz		FORTE	Bon état
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles	0,01			MOYENNE	Inconnu
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins*	0,11			MOYENNE	Moyen
3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen	0,08	Habitat de reproduction pour les amphibiens		FAIBLE	Excellent état
3150 Lacs eutrophes naturels	0,04	Habitat de reproduction pour les amphibiens		FAIBLE	Inconnu

* Habitats d'intérêt prioritaire européen

Espèces Natura 2000		Fonctionnalité du site pour l'espèce	Responsabilité du site pour la conservation	Etat de conservation au sein du site (donnée issue du Formulaire Standard de Données)
Plantes terrestres	Omphalode du littoral	Habitat	MAJEURE	Bon
	Oseille des rochers	Habitat	MAJEURE	Bon
	Trichomanes élégant	Habitat	MAJEURE	Bon
Mammifères marins	Marsouin commun	Passage, repos, alimentation	MOYENNE	Inconnu – observation régulière
	Phoque gris		FAIBLE	Inconnu – en augmentation autour des îlots
	Grand dauphin		FAIBLE	Bon – observation régulière
Oiseaux marins nicheurs	Tadome de Belon	Reproduction, repos, alimentation	MOYENNE	Inconnu
	Eider à duvet		MAJEURE	Bon
	Puffin des Anglais		FORTE	Moyen
	Océanite tempête		MOYENNE	Bon
	Cormoran huppé		MOYENNE	Excellent
	Huïtrier-pie		FORTE	Inconnu – en augmentation depuis 10 ans
	Goéland brun		FAIBLE	Excellent
	Goéland argenté		MOYENNE	Bon – en déclin depuis 20 ans
	Goéland marin		MOYENNE	Excellent – en augmentation forte depuis 20 ans
Oiseaux marins migrateurs et hivernants	Bernache cravant	Passage, repos, alimentation	MOYENNE	Inconnu
	Harelde boréale		FORTE	Inconnu
	Tadome de Belon		MOYENNE	Inconnu
	Eider à duvet		MOYENNE	Bon état
	Macreuse noire		MOYENNE	Bon – effectifs variables et globalement en déclin
	Macreuse brune		FORTE	Bon
	Harle huppé		FAIBLE	Inconnu
	Plongeon catmarin		MOYENNE	Bon
	Plongeon arctique		FAIBLE	Bon
	Plongeon imbrin		FORTE	Bon
	Grèbe castagneux		FAIBLE	Inconnu
	Grèbe huppé		FAIBLE	Bon
	Grèbe esclavon		FORTE	Bon
	Grèbe à cou noir		FAIBLE	Inconnu
	Fulmar boréal		MOYENNE	Inconnu
	Puffin des Anglais		FAIBLE	Bon
	Puffin cendré		FAIBLE	Inconnu
	Puffin fuligineux		MOYENNE	Bon
	Puffin des Baléares		MAJEURE	Excellent
	Océanite tempête		FAIBLE	Bon
	Océanite de Wilson		FAIBLE	Inconnu
	Fou de Bassan		FAIBLE	Bon
	Grand cormoran		FAIBLE	Inconnu
	Cormoran huppé		MOYENNE	Inconnu
	Huïtrier-pie		MOYENNE	Bon
	Bécasseau violet		MOYENNE	Bon
	Tourneperle à collier		FAIBLE	Bon
	Grand Labbe		FAIBLE	Inconnu
	Labbe parasite		FAIBLE	Bon
	Labbe pomarin		FAIBLE	Inconnu
	Mouette mélanoc.		FAIBLE	Inconnu
	Mouette pygmée		FAIBLE	Bon
	Mouette de Sabine		MOYENNE	Inconnu
	Mouette rieuse		FAIBLE	Inconnu
	Goéland argenté		FAIBLE	Bon
	Goéland brun		FAIBLE	Bon
	Goéland cendré		FAIBLE	Inconnu
	Goéland marin		FAIBLE	Bon
	Mouette tridactyle		FAIBLE	Inconnu
	Sterne caugék		FAIBLE	Inconnu
	Sterne pierregarin		FAIBLE	Inconnu
	Sterne arctique		MOYENNE	Inconnu
	Sterne naine		FAIBLE	Inconnu
Goéland leucophée	FAIBLE	Inconnu		
Guillemot de Troil	MOYENNE	Bon		
Pingouin torda	MOYENNE	Bon		

Les objectifs de conservation

Conformément à l'esprit des directives « oiseaux » et « habitats-faune-flore » et au regard des enjeux de conservation sur le site, le document d'objectifs des sites Natura 2000 « Iles Houat-Hoedic » propose différentes orientations et actions de gestion visant à atteindre les **objectifs à long terme** :

- Maintenir le bon état de conservation des **habitats marins** du site (surface, structure physique et fonctionnalités) ;
- Préserver, protéger et améliorer l'état de conservation des **oiseaux marins** et leurs conditions d'accueil sur le site (accessibilité, tranquillité et ressources alimentaires) ;
- Contribuer au maintien des populations de **mammifères marins** de Manche Atlantique et maintenir des conditions d'accueil du site (accessibilité, tranquillité, ressources alimentaires) ;
- Maintenir ou restaurer le bon état de conservation des **habitats terrestres** sur le site (surface, structure physique et fonctionnalités) ;
- Maintenir ou restaurer le bon état de conservation des **espèces terrestres** sur le site.

Au regard des activités humaines pratiquées au sein des sites « Iles Houat-Hoedic, ils ont été déclinés en objectifs opérationnels :

Tableau 2: Objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire








En mer	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à limiter les apports et les rejets de contaminants et de déchets en mer - Veiller à un niveau de qualité des eaux (nutriments, turbidité, salinité, température, pollution, biocides) compatible avec un bon état des espèces et des habitats - Limiter et contrôler l'introduction d'espèces non indigènes invasives et de pathogènes - Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques - Réduire le dérangement visuel, sonore et lumineux des oiseaux et des mammifères marins - Préserver les ressources alimentaires des oiseaux et des mammifères marins - Contribuer à suivre et limiter les captures accidentelles des mammifères marins par la pêche et les collisions avec des navires - Limiter les captures accidentelles des oiseaux marins par la pêche - Améliorer la protection des sites de nidification par le renforcement ou la mise en place d'une réglementation adaptée
A terre	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir, limiter et encadrer les activités et aménagements susceptibles d'avoir une influence négative sur la présence et le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire terrestres - Limiter la sur-fréquentation des habitats d'intérêt communautaire terrestres - Prévenir, limiter et encadrer les activités et aménagements susceptibles d'avoir une influence négative sur les habitats naturels terrestres (hors HIC) - Limiter et réduire la fermeture des milieux terrestres - Conserver les espaces de landes, fourrés, prairies et friches dans une optique de mosaïque de milieux, en tenant compte de leur évolution dynamique - Veiller à l'équilibre écologique des populations animales terrestres - Surveiller, maintenir et restaurer la bonne qualité des eaux des marais - Réduire le dérangement des espèces faunistiques remarquables terrestres - Préserver et restaurer les sites de reproduction des espèces terrestres
Tout le site	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les suivis en cours et améliorer les connaissances - Communiquer, sensibiliser, informer les acteurs du site sur les enjeux marins et terrestres et les pratiques favorables à leur conservation - Veiller à l'articulation entre les politiques publiques et à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets et interventions sur le site Natura 2000 et à proximité - Favoriser la mise en œuvre concertée des moyens de surveillance et de contrôle de la réglementation en vigueur par les différentes unités de contrôle

- Conduire les actions prévues dans le Docob en renforçant le dialogue et la concertation avec les acteurs du site pour une meilleure appropriation.









Le programme d'actions

Le programme d'actions a été élaboré d'après les **préconisations des acteurs locaux**, qui se sont réunis en groupes de travail afin de décliner les objectifs précédemment décrits en actions concrètes. Les **86 actions** ont pour but de **garantir une gestion équilibrée et durable du site**, en accord avec les **objectifs de conservation des habitats et des espèces** d'intérêt communautaire, et les **activités humaines** en cours sur le site. Certaines actions peuvent prendre la forme de mesures contractuelles basées sur la participation et l'engagement volontaire des propriétaires et /ou gestionnaires du site (contrats Natura 2000). D'autres ne relèvent pas de dispositifs contractuels (actions d'animation, de communication, de suivis scientifiques...), mais participent à l'atteinte des objectifs de conservation des sites. Ces mesures peuvent être co-financées par l'Union Européenne, l'Etat via les Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture, les établissements publics et les collectivités.


Actions d'acquisition de connaissance (AC)

Intitulés des fiches	Intitulés des actions
AC1 - Acquérir et actualiser les connaissances sur le patrimoine naturel terrestre   1	AC1.1 Actualiser les connaissances sur les habitats naturels HIC et hors HIC
	AC1.2 Suivre et évaluer les actions de conservation et de restauration des HIC
	AC1.3 Suivre les populations d'espèces floristiques d'intérêt communautaire et leur état de conservation
	AC1.4 Inventorier et suivre les populations d'espèces floristiques à enjeux
	AC1.5 Inventorier et suivre les populations d'espèces faunistiques à enjeux
	AC1.6 Identifier, inventorier et étudier les espèces faunistiques et floristiques et les communautés végétales remarquables possédant un caractère insulaire fort
	AC1.7 Suivre les Espèces Exotiques Envahissantes et mesurer leurs éventuels impacts sur les milieux naturels et la faune sauvage autochtone
	AC1.8 Evaluer et suivre les populations d'espèces chassables et mesurer leurs éventuels impacts sur les milieux naturels et la faune sauvage autochtone
	AC1.9 Assurer un suivi récurrent sur le lagunage et le Lenn Vras à Hoedic
	AC1.10 Suivre l'évolution du trait de côte
	AC1.11 Suivre les effets du changement climatique
	AC1.12 Assurer la centralisation des données sur le site
AC2 - Acquérir et actualiser les connaissances sur le patrimoine culturel et paysager terrestre  2	AC2.1 Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)
	AC2.2 Suivre l'état de conservation des sites patrimoniaux et mettre en place une veille sur l'apparition de nouveaux sites
	AC2.3 Faire connaître aux porteurs de projets les zonages de présomptions de prescriptions archéologiques
AC3 - Acquérir et actualiser les connaissances sur les usages anthropiques terrestres   1	AC3.1 Evaluer et suivre la fréquentation des îles habitées
	AC3.2 Déterminer la capacité de charge de l'archipel
	AC3.3 Evaluer et suivre la fréquentation sur les îlots
	AC3.4 Réaliser un état des lieux de l'éclairage public et évaluer ses impacts sur la faune
AC4 - Actualiser et améliorer la connaissance des espèces et habitats marins du site et de leurs interactions avec les activités   1	AC4-1 Réaliser la synthèse locale des suivis et travaux existants
	AC4-2 Promouvoir les outils d'observation participatifs
	AC4-3 Mener des programmes de consolidation ou d'acquisition de connaissance
	AC4-4 Assurer une dynamique territoriale de partage des connaissances







Actions de gestion terrestres (TER)

TER1 - Favoriser une gestion douce des HIC, notamment des habitats littoraux  1	TER1.1 Respecter les dynamiques naturelles du complexe plages et criques
	TER1.2 Respecter les dynamiques naturelles du complexe dunaire
	TER1.3 Respecter les dynamiques naturelles du complexe côtes rocheuses et îlots
TER2 - Maîtriser et organiser la fréquentation sur les habitats littoraux  1	TER2.1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation et de restauration passive des végétations
	TER2.2 Entretien et adapter les aménagements de maîtrise de la fréquentation
	TER2.3 Valoriser des parcours sur le patrimoine des îles intérieures
	TER2.4 Ecrêter les pics d'hyper-fréquentation touristique à l'aide d'un seuil maximal en haute saison
TER3 - Maintenir et restaurer les HIC et habitats d'espèces (milieux ouverts)  1	TER3.1 Rouvrir des habitats naturels fermés pour retrouver des habitats d'intérêt communautaire ouverts et/ou des espèces d'intérêt communautaire
	TER3.2 Gérer de manière raisonnée les milieux ouverts pour atteindre leur bon état de conservation
	TER3.3 Travailler en concertation avec les ACCA pour l'entretien et l'aménagement des îles intérieures
TER4 - Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des zones humides  2	TER4.1 Favoriser une diversité d'habitats dans le marais du Paluden pour l'accueil de la faune
	TER4.2 Veiller au bon fonctionnement des ouvrages de régulation des niveaux d'eau
	TER4.3 Entretien, favoriser et recréer des zones d'eaux libres pour l'accueil de l'herpétofaune et de l'entomofaune
TER5 - Intervenir après des dégradations sur les milieux naturels  1	TER5.1 Restaurer les pelouses littorales selon des techniques de restauration active
	TER5.2 Mener des chantiers de suppression d'Espèces Exotiques Envahissantes végétales
TER6 – Améliorer ou maintenir le potentiel d'accueil du site pour l'avifaune littorale et marine  1	TER6.1 Protéger les sites de nidification du Gravelot à collier interrompu
	TER6.2 Limiter la fréquentation des îlots de l'archipel pendant les périodes de reproduction
	TER6.3 Améliorer le cheminement des sentiers pour éviter le passage dans les secteurs sensibles
	TER6.4 Limiter le dérangement des oiseaux à enjeu s'alimentant et se reposant sur l'estran
TER7 – Améliorer ou maintenir le potentiel d'accueil du site pour la faune terrestre  3	TER7.1 Créer des conditions favorables à l'accueil et à la nidification de l'avifaune terrestre
	TER7.2 Favoriser l'accueil des chiroptères
	TER7.3 Créer les conditions favorables à l'accueil des invertébrés et de la petite faune
	TER7.4 Limiter la pollution lumineuse
TER8 - Gérer les patrimoines historique et culturel, protéger les paysages  2	TER8.1 Valoriser et donner accès aux éléments et sites patrimoniaux tout en les protégeant
	TER8.2 Poursuivre la valorisation du Fort d'Hoedic
	TER8.3 Restaurer des éléments de petit patrimoine bâti
	TER8.4 Entretien la végétation sur les sites patrimoniaux



Mesures de gestion communes (TER/MER)

TER/MER1 - Accompagner et sensibiliser les acteurs pour réduire les apports de déchets et les pollutions dans le site  2	TERMER1-1 Prévenir les pollutions en amont
	TERMER1-2 Accompagner la filière pêche et mytiliculture
	TERMER1-3 Accompagner des initiatives de ramassage collectif de déchets marins
	TERMER1-4 Intervenir lors de pollutions accidentelles
	TERMER1-5 Sensibiliser les acteurs de la mer




Mesures de gestion marines (MER)

MER1 - Surveiller le développement d'espèces non indigènes invasives et de pathogènes et veiller au respect des bonnes pratiques dans le site  3	MER1-1 Assurer une veille des espèces et des pathogènes préoccupants ou prioritaires concernant le site
	MER1-2 Accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques
MER2 - Contribuer à évaluer les interactions entre les activités de pêche et les mammifères marins et promouvoir les bonnes pratiques de pêche  2	MER2-1 Caractériser les interactions pêche/mammifères à l'échelle du site
	MER2-2 Encourager l'application des bonnes pratiques de pêche pour limiter les captures accidentelles de mammifères marins dans le site
MER3 - Contribuer à caractériser, et le cas échéant réduire, les interactions entre la pêche professionnelle et les oiseaux marins  1	MER3-1 Caractériser les interactions pêche/oiseaux marins à l'échelle du site
	MER3-2 Encourager l'application des bonnes pratiques de pêche pour limiter les captures accidentelles d'oiseaux marins dans le site
MER4 - Accompagner et promouvoir les bonnes pratiques pour réduire l'impact des ancrages sur les habitats sensibles du site  1	MER4-1 Promouvoir et installer des dispositifs de moindre impact pour les balisages et les zones de mouillages existantes et les spots de plongée les plus fréquentés
	MER4-2 Organiser un groupe de travail « Mouillage de plaisance au sein de l'archipel » afin de réduire les impacts sur les habitats et accompagner la mise en œuvre des solutions retenues
MER5 - Contribuer à évaluer les interactions entre les activités de pêche de loisir et les habitats marins du site et promouvoir les bonnes pratiques de pêche  1	MER5-1 Caractériser les interactions pêche de loisir/habitats marins à l'échelle du site
	MER5-2 Encourager l'application des bonnes pratiques de pêche pour limiter les impacts sur les habitats marins du site
MER6 - Accompagner les mesures issues de l'analyse des risques de porter d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins par les activités de pêche professionnelle  1	MER6-1 Caractériser les interactions pêche professionnelle/habitats marins à l'échelle du site
	MER6-2 Mobiliser les résultats de l'analyse des risques liés à la pêche professionnelle (ARP) et contribuer à la mise en œuvre des mesures proposées

Mesures de communication et de sensibilisation (SENS)

<p>SENS1 - Promouvoir les enjeux du site et les bonnes pratiques et porter à connaissance les réglementations existantes</p>  <p>1</p>	SENS1-1 Définir un plan de sensibilisation conjointement avec les partenaires (objectifs, publics cibles, axes, actions, moyens, messages, budget, bilan)
	SENS1-2 Diffuser les outils de sensibilisation existants
	SENS1-3 Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation ludiques à destination des habitants, des touristes et des scolaires
	SENS1-4 Intégrer Natura 2000 dans les événements phares du territoire et programmer des animations avec les associations du territoire à destination des habitants, des touristes et des scolaires
	SENS1-5 Organiser des maraudes sur l'archipel pour sensibiliser les usagers aux pratiques favorables aux espèces et habitats marins du site
<p>SENS2 - Impliquer les usagers dans la préservation des enjeux du site Natura 2000 et des terrains du Conservatoire du littoral</p>  <p>1</p>	SENS2-1 Promouvoir la charte Natura 2000 auprès des usagers du site
	SENS2-2 Identifier, former et associer les ambassadeurs/relais locaux à la sensibilisation aux espèces et habitats marins du site et à la promotion des bonnes pratiques
	SENS2-3 Accompagner la création et le maintien d'Aire Marine Éducative impliquant les écoles de Houat et Hoedic et créer des liens avec le COPIL
	SENS2-4 Promouvoir les sciences participatives

Mesures de gouvernance (GOUV)

<p>GOUV1 - Assurer l'animation du site Natura 2000</p>  <p>1</p>	GOUV1-1 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site
	GOUV1-2 Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs
	GOUV1-3 Produire les bilans annuels de gestion et d'animation
	GOUV1-4 Etablir et renseigner les indicateurs d'évaluation du tableau de bord
	GOUV1-5 Mettre à jour le Formulaire Standard de Données
	GOUV1-6 Mettre à jour le Document d'Objectifs et le diffuser
<p>GOUV2 - Veiller à une articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les aires protégées</p>  <p>1</p>	GOUV2-1 Veiller à une bonne articulation avec les autres politiques publiques
	GOUV2-2 Veiller à une bonne articulation avec les autres aires protégées
<p>GOUV3 - Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures réglementaires</p>  <p>1</p>	GOUV3-1 Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation
	GOUV3-2 Porter à connaissance les enjeux de conservation auprès des services de police

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site internet :

<https://houat-hoedic.n2000.fr/>

